

IPPERWASH INQUIRY

W.A. Derry Miller, Lead Commission Counsel

290 Yonge Street, 29th Floor, P.O. Box 30
Toronto ON M5S 1Z1 L7

Tel: 416 314-9298

Fax: 416 314-9293

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR IPPERWASH

W. A. Derry Miller, avocat principal de la Commission

Bureau 250, rue Yonge, 29^e étage, C.P. 30
Toronto (Ontario) M5S 2L7

Tél. : 416 314-9298

Télec. : 416 314-9293

Avis d'inconduite présumée*(Loi sur les enquêtes publiques, par. 5 (2))*

Conformément au paragraphe 5 (2) de la *Loi sur les enquêtes publiques*, vous êtes avisé(e) que, dans son (ses) rapport(s), la Commission d'enquête sur Ipperwash peut constater une inconduite de votre part dont la nature est présentée à l'annexe A ci-jointe.

Le présent avis ne porte pas atteinte à la capacité de la Commission d'enquête sur Ipperwash, par l'intermédiaire de ses avocats, de modifier les détails de la nature de l'inconduite présumée si les circonstances l'exigent.

La réception du présent avis vous donne pleinement la possibilité d'être entendu(e) en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat sur les questions ou les preuves qui touchent votre intérêt.

Destinataire :

Expéditeur : W.A. Derry Miller

Avocat principal de la Commission
Commission d'enquête sur
Ipperwash

Date :

[Nota : Par souci de confidentialité, cet exemple ne comprend pas l'annexe A.]

IPPERWASH INQUIRY



Susan Vella, Commission Counsel

Tel: 416 314-9224

Fax: 416 314-9393

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR IPPERWASH

Susan Vella, avocate de la Commission

250, rue Yonge, 29^e étage, C.P. 30

Tel.: 416 314-9224

Télex: 416 314-9393

Avis d'inconduite présumée*(Loi sur les enquêtes publiques, par. 5 (2))*

Conformément au paragraphe 5 (2) de la *Loi sur les enquêtes publiques*, vous êtes avisé(e) que, dans son (ses) rapport(s), la Commission d'enquête sur Ipperwash peut constater une inconduite de votre part dont la nature est présentée à l'annexe A ci-jointe.

Le présent avis ne porte pas atteinte à la capacité de la Commission d'enquête sur Ipperwash, par l'intermédiaire de ses avocats, de modifier les détails de la nature de l'inconduite présumée si les circonstances l'exigent.

La réception du présent avis vous donne pleinement la possibilité d'être entendu(e) en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat sur les questions ou les preuves qui touchent votre intérêt.

Destinataire :

Expéditrice : Susan Vella
Avocate de la Commission
Commission d'enquête sur Ipperwash

Date :

[Nota : Par souci de confidentialité, cet exemple ne comprend pas l'annexe A.]

711491